

## Commission Fédérale de Vaccination – questions de la rédaction à sa présidente

Claire-Anne Siegrist, Présidente de la Commission

### 1. Pourquoi créer une Commission Fédérale pour les Vaccinations (CFV)?

A l'heure où la tendance est plutôt aux restrictions et à la suppression des Commissions Fédérales, c'est l'augmentation de la complexité des questions liées à la vaccination qui a conduit le directeur de l'O.F.S.P., le Professeur Thomas Zeltner, à demander la création d'une Commission Fédérale ayant un mandat et une indépendance élargis.

### 2. Quelle est la composition de la commission fédérale pour les vaccinations (CFV)? Qui nomme ses membres et selon quels critères?

Les membres de la Commission Fédérale pour les Vaccinations ont été nommés ad personam par le Département Fédéral de l'Intérieur, sur préavis de l'O.F.S.P., en fonction de leur expertise et de leur engagement personnels. Ceci est une différence notable par rapport aux groupes d'experts précédents, qui étaient essentiellement nommés comme représentants des sociétés académiques, des médecins cantonaux, etc. Une autre différence est que chacun des experts pressentis a dû décrire en détails ses liens avec l'industrie pharmaceutique et ses conflits d'intérêt potentiels. Dans un souci de transparence maximale, seuls ont été nommés par le Département Fédéral de l'Intérieur les experts pour lesquels aucun conflit d'intérêt susceptible de perturber leur travail n'a été retenu. Comme pour toute Commission Fédérale, il a aussi fallu tenir compte de l'équilibre entre les régions linguistiques et atteindre une présence féminine moins minoritaire que précédemment! La CFV comprend ainsi 15 membres experts dans tous les domaines concernés par la vaccinologie (voir liste annexe), qui ont accepté de travailler bénévolement pendant 4 ans, selon le système de milice en vigueur dans notre pays, parce qu'ils sont convaincus qu'il est es-

sentiel pour un pays comme la Suisse de traiter les questions liées aux vaccinations au plus haut niveau.

### 3. En quoi cette Commission se distingue-t-elle du groupe d'experts sur la vaccination, nommé par la suite Commission Suisse pour les vaccinations?

Comme précédemment, cette commission a un rôle consultatif, sans pouvoir exécutif. Mais une différence notoire est qu'elle est maintenant indépendante, en particulier de l'O.F.S.P., et qu'elle a donc le droit d'exprimer son avis directement aux professionnels de la santé, voire au public. Ceci n'était pas le cas précédemment et a entraîné des situations difficiles. Par exemple, lors de la controverse autour du Triviraten<sup>®</sup>, les experts auraient voulu déconseiller officiellement son utilisation longtemps avant que l'O.F.S.P. n'en prenne finalement la décision... Autre exemple: nous avons longuement attendu une prise de position de l'O.F.S.P. par rapport à la brochure intitulée «Guide pour une décision de vaccination individuelle» distribuée par la Fondation pour la Protection des Consommateurs (version allemande) et le Groupe médical de réflexion sur les vaccinations (version française) et qui attaque le plan de vaccination suisse, les autorités qui l'édictent et les médecins qui l'appliquent – et nous l'attendons toujours! Actuellement, la CFV serait libre de s'exprimer, de donner son point de vue et d'expliquer les motifs de ses recommandations, quel que soit l'avis de l'administration fédérale... Cette commission n'est donc pas «un bureau de plus à Berne» mais devrait devenir un maillon important de la chaîne reliant tous les acteurs de la prévention par la vaccination.

### 4. Quel est la mission de la CFV?

Le mandat officiel de la CFV est de conseiller le Département Fédéral de l'Intérieur et l'O.F.S.P. sur toutes les questions liées à la

prévention par la vaccination, mais aussi d'assurer une médiation entre les autorités, les milieux spécialisés et la population pour toutes les questions touchant à la vaccination. Cela implique de nombreuses tâches...

### 5. Quelles sont donc les tâches qui l'attendent?

La CFV doit d'abord élaborer et actualiser les recommandations nationales de vaccination (plan de vaccination, suppléments, etc.). Ce qui est relativement nouveau, c'est qu'elle ne veillera pas seulement à intégrer mais aussi à documenter clairement leurs aspects scientifiques, médicaux, sociaux et politiques et à transmettre l'ensemble des considérations aboutissant à une recommandation – ou à une non recommandation – vaccinale. Les prochaines décisions de la CFV seront donc communiquées avec l'ensemble des éléments sur lesquels ces décisions sont fondées. Cela permettra aux professionnels de la santé, ou à toute personne intéressée, de juger du sérieux et de l'objectivité des analyses qui sous-tendent une décision, de connaître les éléments sur lesquels elle s'appuie ainsi que les questions éventuellement encore ouvertes. Le mandat de la CFV lui demande en effet de contribuer à une application optimale de ses recommandations: il nous a semblé évident que l'adhésion optimale des professionnels de santé ne peut s'envisager sans une meilleure communication des justificatifs ayant abouti à des décisions qui les concernent directement. La communication est donc en tête de nos préoccupations et un groupe de travail a été initié afin de déterminer tout ce qui devrait et pourrait être fait pour améliorer la transmission des informations. Le DFI attend en effet de la CFV qu'elle joue un rôle de multiplicateur de l'information dans les milieux intéressés et groupes cibles concernés et qu'elle collabore à la formation et au perfectionnement des milieux professionnels concernés. Cela passera aussi par des prises de position sur des questions liées à la vaccination et susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur la santé publique.

### 6. De quels moyens dispose-t-elle?

La première richesse de la CFV est la bonne volonté et la générosité de ses membres qui lui donnent de leur temps et mettent leurs compétences à disposition! Comme men-

tionné, elle va se doter de moyens de communication appropriés (site internet, etc.) Pour le reste, la Commission est aidée par la Section Vaccins de l'O.F.S.P. qui assume le secrétariat et prend en charge ses demandes de budget spécifique (mandat, expertise, étude). Ses moyens financiers sont relativement limités, comme ceux de la prévention en général, et nous espérons que cela ne limitera pas trop ses moyens d'action.

## 7. Quelles sont les attentes de la CFV vis à vis des pédiatres?

Les pédiatres, comme tous les médecins de premier recours, sont ceux qui perçoivent le mieux la réalité du terrain. Leur contribution est donc indispensable. Je regrette personnellement qu'il y ait relativement peu de pédiatres de pratique privée au sein de la CFV et nous ferons tout pour y pallier. Les pédiatres nous sont indispensables: nous avons besoin d'être informés des problèmes qui surgissent ou qui perdurent, de recevoir des suggestions aussi concrètes que possible, de connaître l'avis des praticiens lorsque plusieurs stratégies vaccinales sont possibles (comme pour l'hépatite B ou la varicelle). Il nous faut aussi recevoir des feedbacks quant à nos délibérations et recommandations, d'une façon aussi constructive que possible. Et comme les meilleures recommandations ou les avis les plus sages restent inopérants s'ils ne sont pas relayés et mis en pratique, nous avons besoin de gagner la confiance des pédiatres pour qu'ils adhèrent au plan collectif et le mettent en application sur le terrain. Les attentes sont donc nombreuses! Heureusement, ce dialogue est amorcé depuis longtemps, et le soutien de l'O.F.S.P. à Infovac (dont les cinq experts ont été nommés membres de la CFV) a déjà permis de jeter les bases d'une collaboration basée sur la confiance et le respect des compétences de chacun...

## 8. Dans quelles circonstances et selon quelles modalités les pédiatres peuvent-ils s'adresser à la CFV? Les liens prévus sont-ils ceux de relations individuelles ou structurelles, par la SSP par exemple?

Les liens entre la CFV et les pédiatres doivent être aussi directs que possible. Mais bien sûr, une certaine organisation est nécessaire pour permettre l'efficacité. Par exemple, il

est plus utile de demander à l'ensemble des pédiatres leur avis sur certaines questions précises au moment où les réponses sont nécessaires, par exemple au moyen d'un questionnaire distribué par Infovac, que de recevoir une multitude d'avis en temps et ordre dispersé. Bien des questions que les pédiatres pourraient se poser recevront également une réponse infiniment plus rapide par le réseau Infovac que par une lettre à la CFV! Mais toutes les demandes entrant dans le cadre des compétences de la CFV, et en particulier celles qui touchent directement aux stratégies de prévention vaccinales et à leur application, peuvent lui être adressées en contactant directement sa présidente, un de ses membres ou son secrétariat. Nous nous efforcerons d'y donner les réponses les plus appropriées, pour que la communication que nous souhaitons renforcer soit une réalité et non un vague concept...

## CFV – composition et expertise

### Présidence:

Professeur Claire-Anne Siegrist  
*Pédiatrie, infectiologie, immunologie, vaccinologie*

### Vice-présidence:

Professeur Robert Steffen  
*Médecine interne, épidémiologie, médecine des voyages, bioterrorisme, grippe*

### Membres:

- Dr Ursula Ackermann  
*Santé publique, promotion des vaccins, vaccination*
- Dr Christoph Aebi, PD  
*Pédiatrie, infectiologie*
- Dr Rebecca Anderau  
*Médecine interne, promotion des vaccins, vaccination et information*
- Dr Gaudenz Bachmann, MPH  
*Médecine préventive, prestations des caisses maladies*
- Prof. Hans Binz  
*Immunologie, épidémiologie, infectiologie, communication*
- Dr Daniel Desgrandchamps  
*Pédiatrie, infectiologie et service sanitaire de frontière*
- Dr Martine Gallacchi  
*Médecine interne, médecine des voyages et épidémiologie*
- Prof. Ulrich Heininger  
*Pédiatrie et infectiologie*

- Dr Annalis Marty-Nussbaumer, MPH  
*Santé publique, promotion des vaccins, vaccination*
- Dr Lukas Matter, PD  
*Immunologie, épidémiologie, diagnostic des maladies infectieuses*
- Prof. Kathrin Mühlemann  
*Infectiologie et épidémiologie*
- Dr Jakob Roffler  
*Médecine générale, promotion des vaccins, médecine des voyages, pratique de médecine générale*
- Dr Bernard Vaudaux  
*Pédiatrie, infectiologie et épidémiologie*